

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 4987

présenté par

M. Fabrice Brun, M. Descoeur, M. Taite, Mme Bonnivard, M. Gosselin, M. Viry, M. Cordier,
Mme Bonnet, Mme Valentin, M. Forissier, M. Bazin, M. Kamardine, M. Bourgeaux, M. Bony,
M. Jean-Pierre Vigier, Mme Blin, Mme Anthoine, Mme Petex, M. Brigand et M. Dubois

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« améliorant la »,

les mots :

« permettant une juste ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une des principales revendication exprimée par les agriculteurs lors des manifestations de ce début d'année porte sur le revenu des agriculteurs.

Or, ce projet de loi -qui se veut pourtant d'orientation- tel qu'il avait été déposé, n'évoquait à aucun moment la question du revenu des agriculteurs, pourtant essentielle à l'atteinte de l'objectif de souveraineté alimentaire.

Par voie d'amendement, le député Vincent Descoeur a pu introduire ce sujet à l'alinéa 4, mais il convient également de l'affirmer au sein de cet alinéa sur la politique d'installation et de transmission en agriculture ».

Sans revenus qui assurent aux agriculteurs une juste rémunération et une capacité à investir sur leur exploitation, le renouvellement des générations dont il est question dans le présent alinéa, ne pourra pas être assuré et le nombre d'exploitations agricoles continuera de diminuer, compromettant l'objectif de souveraineté alimentaire affiché par ce projet de loi. C'est pourquoi le présent sous-amendement vise à inscrire l'objectif d'augmentation du revenu des agriculteurs et actifs agricoles parmi les objectifs des politiques publiques concourant à la souveraineté alimentaire.